

RÈGLEMENT OFFICIEL

Tournoi Green Cœurs Unis - Fonds de Dotation

Date : 14 juin 2026

Lieu : Parc des Sports, Narbonne

Article 1 – Participants

Le tournoi est ouvert aux équipes composées de **4 joueurs minimum**.

Il est possible d'inscrire des joueurs supplémentaires, moyennant un supplément de **5€ par joueur au-delà des 4 premiers** avec un maximum de 7 joueurs par équipe.

Seuls **4 joueurs sont autorisés sur le terrain à tout moment**, les autres étant considérés comme remplaçants.

Chaque équipe doit valider son inscription avant la date limite communiquée par l'organisation.

Les remplacements sont autorisés durant le tournoi, le nombre de joueurs officiels par équipe restant constant.

Article 2 – Catégories

Le tournoi est organisé en trois catégories :

- **Masculin**
- **Féminin**
- **Mixte**

Pour la **catégorie mixte**, la présence d'au moins **une joueuse féminine sur le terrain est obligatoire à tout moment** durant la rencontre.

Le non-respect de cette règle entraîne l'annulation des points gagnés au bénéfice de l'autre équipe.

Article 3 – Durée et déroulement des matchs

Chaque rencontre se joue sur une durée de **8 minutes**.

En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, un écart minimum de **1 points** est requis pour déterminer le vainqueur.

Un dernier point décisif sera joué si nécessaire.

Article 4 – Terrain et matériel

Les matchs se déroulent sur un terrain en herbe **16 m x 8 m**.

- Hauteur du filet :
 - Hommes : **2,43 m**
 - Femmes : **2,24 m**
 - Mixte : **2,35 m**

Le ballon utilisé est un **ballon de volley standard adulte**.

Les participants doivent porter des chaussures et tenues adaptées à la pratique sur herbe. Si par choix le joueur souhaite jouer sans tenue adaptée, et en cas de blessure, il en ira de sa responsabilité civile.

Article 5 – Règles du jeu

Les règles de base du volley-ball en salle sont appliquées (service, passes, attaques).

- **Service** : derrière la ligne de fond, alternance à chaque point remporté par l'équipe adverse
 - **Touches** : maximum **3 touches** par équipe avant renvoi du ballon
 - **Filet** : tout contact avec le filet est interdit
-

Article 6 – Comportement et fair-play

Les participants doivent respecter les arbitres et les équipes adverses.

Tout comportement antisportif peut entraîner des sanctions allant de l'avertissement à l'exclusion.

Les décisions de l'arbitre sont **irrévocables et sans appel**.

Article 7 – Sanctions

- **1er avertissement** : rappel verbal des règles
 - **2^e avertissement** : attribution d'un point à l'équipe adverse
 - **3^e avertissement ou faute grave** : exclusion du match ou du tournoi
-

Article 8 – Classement et points

Le classement des équipes se fait selon le **nombre de victoires**.

En cas d'égalité, la différence de points (**points marqués – points encaissés**) départage les équipes.

Article 9 – Assurance et sécurité

Les participants jouent sous leur responsabilité personnelle.

Une assurance individuelle est fortement recommandée.

Une trousse de premiers soins sera disponible sur place.

La protection civile sera présente sur place lors de l'événement.

Article 10 – Acceptation du règlement

L'inscription au tournoi implique l'acceptation sans réserve du présent règlement par tous les participants.

Article 11 – Droit à l'image

En participant au tournoi, les joueurs acceptent que des photos et vidéos puissent être prises durant l'événement et utilisées à des fins de communication par l'organisation (site web, réseaux sociaux, supports promotionnels).

Article 12 – Participation des mineurs

La participation au tournoi est ouverte aux personnes mineures sous réserve du respect des conditions suivantes.

Tout participant âgé de moins de 18 ans doit obligatoirement fournir une autorisation parentale écrite, dûment complétée et signée par l'un de ses représentants légaux (parent ou tuteur).

Cette autorisation devra être transmise à l'organisateur **au plus tard le 1er juin**. À défaut de présentation de ce document dans les délais impartis, l'inscription du participant mineur ne pourra être validée et sa participation sera refusée.

L'organisateur se réserve le droit de demander tout justificatif complémentaire permettant de vérifier l'identité du représentant légal et la validité de l'autorisation fournie.

En inscrivant un mineur, le représentant légal accepte l'ensemble des dispositions du présent règlement et autorise sa participation sous sa pleine responsabilité.

Toute inscription est ferme et définitive. Aucun remboursement ne sera effectué, quelle que soit la raison de l'absence ou de l'annulation de participation.

Article 13 – Remboursement

Toute inscription au tournoi est en principe ferme et définitive.

Cependant, un remboursement pourra être accordé uniquement dans des cas exceptionnels dûment justifiés, tels que le décès, une blessure ou une maladie empêchant la participation au tournoi.

Dans ces situations, le participant devra fournir un justificatif officiel (certificat médical, acte de décès ou tout document équivalent) afin de pouvoir bénéficier du remboursement.

Toute demande de remboursement devra être adressée à l'organisateur dans les meilleurs délais et sera étudiée au cas par cas. L'organisateur se réserve le droit de refuser toute demande ne respectant pas les conditions ci-dessus.

Article 14 – Fin des inscriptions

Les inscriptions au tournoi seront clôturées le **10 mai**.

Aucune inscription ne sera acceptée après cette date, quelle que soit la raison invoquée.
L'organisateur se réserve le droit de clôturer les inscriptions plus tôt si le nombre maximum de participants est atteint.